

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2023-118 du 10 octobre 2023  
Portant sur un fonds de concours attribué dans le cadre de la politique locale  
du commerce à la commune de Peyrat-la-Nonière**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le dix octobre à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 05/10//2023.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 41	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 3 Absents : 10	Exprimés : 49	

**Présents :** MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, BIGOURET, RICHIN, DESCLOUX, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, VIRGOULAY, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, GLOMOT, FAUCHER.

**Pouvoirs :** SIMON à LE CORRE, VERDIER à GALINDO, LUQUET L à LUQUET A, BOUDINEAU à FERRIER, RAMOS à FAUCONNET, FONTVIELLE à DESARMENIEN, MORANÇAIS à BERGER, LARGE à TRIMOULINARD,

**Excusés :** JOULOT, DESGRANGES, D'HULSTER.

**Absents :** SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, SCHMIDT, PLAS, VIALTAIX, WELZER, ROULLAND, BRUNET, CHAUSSAT.

**Secrétaire de séance :** Pierre DESARMENIEN

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-président

Suite à la délibération n°2018-232 du 19 décembre 2018 portant sur la définition de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et la délibération n° 2019-151 du 9 octobre 2019 portant délibération cadre concernant les fonds de concours attribués dans le cadre de la politique locale du commerce, la commune de Peyrat la Nonière a sollicité l'octroi d'un fonds de concours pour le renouvellement de la vitrine réfrigérée de la boucherie.

La commission « économie » a donné un avis favorable, à l'unanimité, à ce projet le 13 septembre 2023.

Ce plan de financement devra faire l'objet d'une délibération concordante de la commune. Il est à noter que le fonds de concours sera versé sur présentation d'un état des dépenses et des recettes validés par la Trésorerie.

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Nature	Montant	Type de subv + (taux)	Montant
Vitrine réfrigérée	14 948,15€	REGION (35%)	5 231,85€
		Fonds de concours CCMCA (6,50 %)	971,63€
		Commune (58.50%)	8 744, 67€
<b>TOTAL HT</b>	<b>14 948,15€</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>14 948,15€</b>

Accusé de réception en préfecture  
023-200047593-20231010-2023-118-DE  
Date de télétransmission : 17/10/2023  
Date de réception préfecture : 17/10/2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE le fonds de concours présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en sous-préfecture le 17 octobre 2023  
Pour copie conforme, le 17 octobre 2023

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**



Le Secrétaire de séance,  
**Pierre DESARMENIEN**